

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

### COMPTE-RENDU

#### Présents

Alain SUTRA, Bastien PITARRESI, Marie Hélène BOUDENNE, Ginette CHALONS, Jean MACIEL, Jonathan CUBAL, Alain MANENC, Marie Thérèse BAULU, Stéphanie FORNASARI, Florence CORTES, Alain MANENC, Antoine VINHAS, Fabien QUERCI, Rachid KHOJJANE, Marie Josée DELCROIX, Lionel KOMAROFF, Martine SERRANO.

#### Procurations

Nadège SUTRA à Alain SUTRA, Elisabeth BOUSQUIÉ à Marie Hélène BOUDENNE, Emile CEBRIAN à Marie Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND à Alain MANENC, Philippe RODRIGUEZ à Ginette CHALONS, Georges LAGUERRE à Florence CORTES.

#### Points d'informations

- Réunion à l'initiative du Maire avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon pour discuter d'une amélioration significative des relations, mais également de la place de Tarascon dans cette instance. Monsieur le Maire parle d'une réunion positive durant laquelle ont été abordés les points, tels que :
  - Accord CLECT - Transfert de France Services
  - Siège de la Communauté de Communes
  - Piscine (Mise en place d'un bureau d'études)

La place du Maire de Tarascon a également été abordée ; ce dernier intégrera le bureau de la Communauté de Communes en 2023.

Un effort réciproque est nécessaire pour avoir un fonctionnement rationnel et un but précis : développer le territoire autour et en partenariat avec le bourg centre. Le Maire conclut. « Il faut être forts et unis avant d'envisager l'élargissement du territoire »

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Romain LEGLISE a été recruté par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et la mairie. Il débutera ses missions début janvier dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ». Ce poste est financé à 70% par l'état, 15% par la CDC et 15 % par la mairie.
- Ouverture du magasin INTERMARCHÉ.
- **Autres installations prévues**
  - Installation de 2 entreprises connues qui vont s'installer avec certitude dans les locaux de l'ancien INTERMARCHÉ avec possibilité d'implantation d'une 3<sup>ème</sup> entreprise.
  - Une demande a été faite au propriétaire de l'ancien INTERMARCHÉ d'effectuer les travaux nécessaires pour permettre sa réouverture (superficie de 1 100 m<sup>2</sup>).
- **Semaine à venir** : samedi marché de Noël organisé à l'initiative de l'APJC et la Placette des Arts. Suivi par la Corrida pédestre organisée par VO2max et d'un concert à l'église Sainte QUITTERIE.
- **L'éclairage de Noël** : ce dernier composé de 90% d'ampoules à basse consommation (leds) s'arrêtera début janvier.

- **Le recensement communal** : il se déroulera du 19 janvier au 15 février 2023 et se fera avec 10 agents recenseurs : 9 pour Tarascon et 1 pour Banat.  
Monsieur le Maire insiste sur l'importance du recensement et compte sur tous les élus pour accompagner ce dispositif auprès de la population et des agents recenseurs. Il rappelle que le résultat du recensement détermine en partie le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et qu'il donne une véritable image de la population.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

**Monsieur Bastien PITARRESI a été désigné secrétaire de séance.**

**I- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27.09.2022 et du 31.10.2022**

Monsieur le Maire demande si les comptes-rendus des séances du 27 septembre et du 31 octobre derniers appellent des observations de la part du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, le Maire met ces derniers au vote.

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

**II- Société CMA INDUSTRY - Rénovation énergétique de bâtiments et régularisation de l'atelier de traitement de surface sur le territoire de la commune - Consultation du public.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que CMA INDUSTRY est implantée dans la zone d'activité de la commune. Un permis de construire est en cours d'instruction pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments, la mise en conformité ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) et l'extension de l'usine.

Dans le cadre de la procédure administrative, une consultation du public obligatoire se déroulera du 3 au 31 janvier 2023. Celle-ci est organisée par la Préfecture de l'Ariège et le Conseil Municipal doit émettre un avis au dossier de consultation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

**III- Approbation du rapport de la CLECT - Transfert de France SERVICES**

Monsieur le Maire rappelle l'historique du transfert de France Services. Le montant du transfert, établi sur le calcul des charges N-1, est de 20 285.21 €.

Ce montant sera déduit de l'AC (Allocation compensatrice) versée à la commune par la Communauté de Communes. (Reliquat de la taxe professionnelle).

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

**IV- Transfert des immobilisations du Syndicat des Eaux du SABARTHÈS vers la commune de Tarascon sur Ariège**

Monsieur le Maire explique que dans les années 1950, la commune a créé une régie de l'eau puis de l'assainissement. Par la suite, un transfert a été fait au Syndicat des Eaux du SOUDOUR sans transférer les immobilisations. Il en a été de même lorsque le Syndicat des Eaux du SOUDOUR a transféré ces compétences au SMDEA.

Le bureau du Syndicat des Eaux du SOUDOUR s'est réuni au moins plus d'une cinquantaine de fois en 6 ou 7 ans, pour essayer de trouver une solution avec la DGFIP qui, ne sachant comment faire a fait remonter jusqu'au ministère de l'Economie et des Finances à Bercy. Ce dernier a tranché et propose le transfert des immobilisations vers le budget communal et la mise au rebut immédiate de celles-ci dont le montant s'élève à 1 604 638.39 € par une écriture comptable de cette somme en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération actant cette opération comptable.

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> 2
----------------	-----------------	---------------------

**V- Autorisation d'engagement de dépense en section d'investissement avant le vote du budget**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la possibilité sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses en section d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après avoir donné le détail, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager la somme de 302.615.30 € préalablement au vote du budget de l'exercice 2023.

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

**VI- Avances de subventions sur budgets annexes**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation des animations prévues pour l'année 2023, il est nécessaire de procéder à des avances sur le versement des subventions pour les budgets annexes suivants :

<b>Centre Communal d'Action Sociale</b>	<b>8 000 €</b>
<b>Régie Municipale d'Animation</b>	<b>10 000 €</b>

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

**VII- Budget Cinéma - Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative car des factures de la SACEM de 2021 ont été reçues en 2022 après le vote du budget.

Afin de procéder à leur mandatement, il propose l'opération suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 011 - Article 6241 - 1 000.00 € Chapitre 65 - Article 658 + 1 000.00 €**

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

**VIII- Création de 2 emplois permanents - Catégorie B – Rédacteur**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer 2 emplois permanents de catégorie B pour des agents contractuels dont les postes ne sont pas pourvus.

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

- IX- Recrutement d'agents contractuels de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2022.
- X- Recrutement d'agents contractuels de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2022.
- XI- Recrutement d'agents contractuels de droit public de remplacement pour l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle l'inscription à l'ordre du jour de ces 3 délibérations chaque année afin d'anticiper sur l'année N+1, les besoins de personnel ponctuels. Il propose de voter ces 3 délibérations en même temps. Le Conseil Municipal ne s'y opposant pas, le Maire les met au vote.

Pour	23	Contre	/	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

## XII- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation du marché de Noël samedi 17 décembre et souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël et une bonne année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 18h 40.

**Le secrétaire de séance,  
Bastien PITARRESI**

